RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025 votées et perçues par la commune de SAINT AMAND LONGPRE les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VENDOME
120 BD KENNEDY
41106 VENDOME CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal : 46 92 002 822 311
Référence de l'avis : 25 41 4145148 61
Contrat de prélèvement : P341004545071
Référence unique de mandat : FR46ZZZ005002P341004545071

Numéro de propriétaire : 199 +00158 X

Département d'imposition : 41 LOIR-ET-CHER
Commune d'imposition : 199 SAINT AMAND LONGPRE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 41048

SAS SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE
EPIEDS EN BEAUCE
RUE JEAN MOULIN
45130 MEUNG SUR LOIRE

Somme à prélever

7 676,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1480 6000 934X XXXX XXX0 034
Identifiant de la banque : AGRIFRPP848
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement, vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur **impots.gouv.fr**, rubrique Contact et prise de RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP VENDOME
120 BD KENNEDY
41106 VENDOME CEDEX
Tél : 02 54 23 15 01

• **pour le montant de votre impôt :**
SDIF DE LOIR-ET-CHER
CELLULE FON DEPARTEMENTALE
10 RUE LOUIS BODIN
CS 50001
41026 BLOIS CEDEX
Tél : 02 54 55 70 51

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBCK8M	PROPRIETAIRE	SAS SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	57,22 %	%	1,38 %	%	13,54 %	0,424 %	
	Taux 2025	58,08 %	%	1,55 %	%	13,23 %	0,416 %	
	Adresse	1 NOUAN						
	Base	10023		10494		10267	10494	
	Cotisation	5821		163		1358	44	
	Cotisation lissée	5821		163		1358	44	7386
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024	5676		144		1376	43	
	Cotisation 2025	5821		163		1358	44	7386
	Variation	+2,55 %	%	+13,19 %	%	-1,31 %	+2,33 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2024								
	Cotisation 2025								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 27014 €.
Pour plus d'informations, consultez la notice.
Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel.
Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 086380110 .

Références administratives : 410 01 111 048 199 199 U L

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	290
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	**7676**

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles.
Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation…), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.